



**FONDS INTERNATIONAL  
D'INDEMNISATION DE 1992  
POUR LES DOMMAGES  
DUS À LA POLLUTION  
PAR LES HYDROCARBURES**

92FUND/Circ.39  
1er août 2003

**Notification de l'adhésion au Protocole de 1992 modifiant la  
Convention portant création du Fonds par le Cap-Vert**

Conformément à la règle 4.6 du Règlement intérieur du Fonds international d'indemnisation de 1992 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fonds de 1992), l'Administrateur a l'honneur d'informer les États contractants qu'un instrument d'adhésion au Protocole de 1992 modifiant la Convention internationale de 1971 portant création d'un Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Protocole de 1992 modifiant la Convention portant création du Fonds) a été déposé par la République du Cap-Vert le 4 juillet 2003. Le Protocole de 1992 modifiant la Convention portant création du Fonds entrera en vigueur à l'égard de la République du Cap-Vert le 4 juillet 2004.

La liste des 86 États qui ont déposé un instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation du Protocole de 1992 modifiant la Convention portant création du Fonds ou d'adhésion à ce Protocole figure au verso.

\*\*\*

**États Membres du Fonds de 1992**

<i>80 États à l'égard desquels le Protocole modifiant la Convention portant création du Fonds est en vigueur (et qui sont donc Membres du Fonds de 1992)</i>		
Algérie	Finlande	Oman
Allemagne	France	Panama
Angola	Gabon	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Antigua-et-Barbuda	Géorgie	Pays-Bas
Argentine	Grèce	Philippines
Australie	Grenade	Pologne
Bahamas	Îles Marshall	Portugal
Bahreïn	Inde	Qatar
Barbade	Irlande	République de Corée
Belgique	Islande	République dominicaine
Belize	Italie	Royaume-Uni
Brunéi Darussalam	Jamaïque	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Cambodge	Japon	Samoa
Cameroun	Kenya	Seychelles
Canada	Lettonie	Sierra Leone
Chine (Région administrative spéciale de Hong Kong)	Libéria	Singapour
Chypre	Lituanie	Slovénie
Colombie	Madagascar	Sri Lanka
Comores	Malte	Suède
Croatie	Maroc	Tonga
Danemark	Maurice	Trinité-et-Tobago
Djibouti	Mexique	Tunisie
Dominique	Monaco	Turquie
Émirats arabes unis	Mozambique	Uruguay
Espagne	Nigéria	Vanuatu
Fédération de Russie	Norvège	Venezuela
Fidji	Nouvelle-Zélande	
<i>6 États qui ont déposé un instrument d'adhésion, mais à l'égard desquels le Protocole modifiant la Convention portant création du Fonds n'entrera en vigueur qu'à la date indiquée</i>		
Congo		7 août 2003
Guinée		2 octobre 2003
Tanzanie		19 novembre 2003
Namibie		18 décembre 2003
Ghana		3 février 2004
Cap-Vert		4 juillet 2004